L'intervention RPS du CDG33

La collectivité sollicite le CDG33 afin de l'accompagner dans l'évaluation des RPS. L'intervention du CDG33 a pour objectifs :

- **Détecter** objectivement les situations de risques psychosociaux dans la collectivité.
- **Améliorer** les modes d'organisation et les conditions de travail.
- **Ouvrir** un espace de parole sur le travail réalisé par l'ensemble des agents.
- **Maintenir ou améliorer** la qualité et l'efficacité du service rendu à la collectivité et aux usagers.
- **Reconnaître** l'ensemble des agents comme acteurs de leur vie et de leur santé au travail.
- **Mettre en oeuvre des mesures de prévention, visant à la réduction des risques à l'aide d'actions concrètes adaptées au quotidien des agents et aux besoins de la collectivité.**

Tous les agents de la collectivité sont interrogés par la voie de questionnaires et/ou d'entretiens individuels ou collectifs, sur toute la durée de la mission.

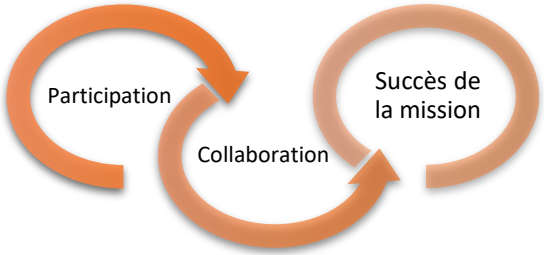

Nous suivre sur LinkedIn

Le CDG33 est présent sur le réseau professionnel LinkedIn afin de vous présenter ses missions et de vous tenir informés de ses principaux événements.

Le CDG33, c'est aussi :

- La Médecine préventive
- La Prévention des risques professionnels
- La Cellule Maintien dans l'Emploi et Handicap (CMEH)
- L'Inspection en Santé et Sécurité au Travail
- Les Contrats groupes / Retraites
- L'Assurance statutaire
- L'Expertise statutaire

Contacter le service Santé / Prévention :

05 56 11 94 41
prevention@cdg33.fr

www.cdg33.fr

Retrouvez tous les documents à télécharger sur le site du CDG33 : *Accueil > Santé / Sécurité au travail > Prévention*

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde
Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux cedex
Téléphone : 05 56 11 94 30
cdg33@cdg33.fr - www.cdg33.fr

Version : 2020 - Crédit photo : iStock et Freepik - Imprimerie .....

33 CDG
CENTRE DE GESTION

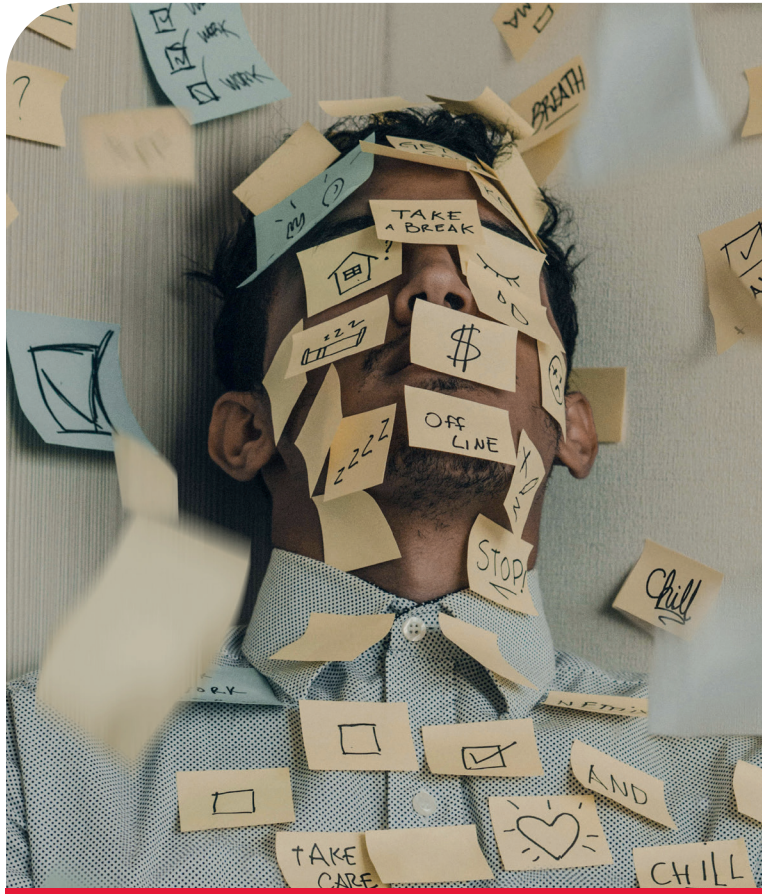

Les risques psychosociaux

La prévention des risques psychosociaux

Chacun est acteur de la prévention !

La collectivité prend les mesures nécessaires pour protéger la santé physique et mentale de ses agents. Elle doit réaliser l'évaluation des risques psychosociaux et intégrer les risques psychosociaux dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

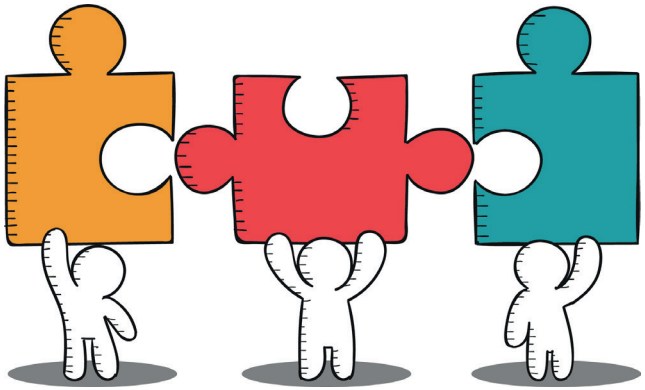

Les risques psychosociaux : définition

Selon le ministère du travail, les risques psychosociaux sont définis comme des risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi des agents et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec leur fonctionnement mental. Les facteurs de risque sont répartis en six catégories.

Les six catégories de Risques Psychosociaux

Les effets des risques psychosociaux

Une forte exposition aux risques psychosociaux a des effets symptomatiques sur la santé des agents. Ces effets peuvent se manifester au niveau :

- **Physique et physiologique** : douleurs, troubles du sommeil, troubles de l'appétit ou de la digestion, sueurs inhabituelles, augmentation de la tension artérielle, fatigue.
- **Emotionnel** : hausse de la sensibilité et de l'émotivité, anxiété, tristesse, stress, baisse de l'estime de soi, perte de confiance en soi, sentiment de surinvestissement, troubles de l'humeur, burn-out.
- **Intellectuel** : difficultés de concentration, manque d'initiative, perte de mémoire.
- **Comportemental** : isolement, agressivité ou violence, modification de l'alimentation, consommation inhabituelle de produits calmants ou excitants (café, tabac, médicaments), conduites addictives.

Ces effets sur la santé physique et mentale sont vecteurs d'une souffrance au travail.

Ils impactent aussi l'organisation et le fonctionnement de la collectivité avec :

- L'augmentation de l'absentéisme et répétitivité des arrêts de travail
- Un «Turn-over» du personnel,
- Des accidents de service plus nombreux
- De la démotivation et du désengagement des agents,
- Une mauvaise ambiance de travail,
- une augmentation des troubles musculo-squelettiques,
- Une mauvaise qualité du service rendu.